

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 11706 Numéro SIREN : 338 883 754 Nom ou dénomination : 5 LA VIE
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/09/2019 sous le numéro de dépôt 99333



20190993332017

DATE DEPOT : 17/09/2019

N° DE DEPOT : 99333

N° GESTION : 1986B11706

N° SIREN : 338883754

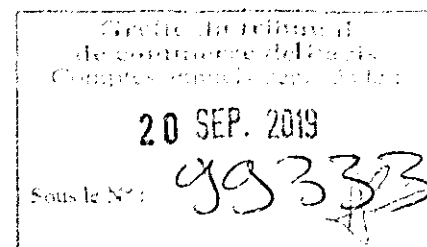
DENOMINATION : 5 LA VIE

ADRESSE : 1 RUE FAVARD 75002 PARIS

MILLESIME : 2017

.

5 LA VIE
Société par actions simplifiée
Au capital de 37 000 euros
Siège social : 1, rue Favart
75002 PARIS
338 883 754 RCS PARIS



PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 JUIN 2018

L'an 2018
Le 12 juin à 11 heures

Les associés de la Société **5 LA VIE**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sur la convocation qui leur a été faite par la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Madame Audrey Fernandez, en sa qualité de Présidente de la Société.

Madame Pascale BLISKI est désignée comme secrétaire,

Monsieur Serge COHEN, Commissaire aux Comptes de la société, régulièrement convoqué est absent.

La feuille de présence certifiée exacte par le gérant permet de constater, que les associés présents possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

RF LF

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation.
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire des comptes comprenant, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé.
- le rapport de gestion.
- le rapport spécial de la Présidente,
- le rapport du Commissaire aux Comptes
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Puis il rappelle que les rapports ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés plus de quinze jours francs avant la date de l'assemblée et que, pendant ce même délai de quinze jours précédant l'assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 31 décembre 2017
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'art. 227-10 du Code de Commerce et approbation des dites conventions.
- Examen et approbation des comptes de résultat dudit exercice : quitus au Président et au commissaire aux comptes.
- Approbation des charges non déductibles.
- Affectation des résultats de l'exercice,
- Approbation de la rémunération de la Présidente
- Changement de Commissaire aux Comptes
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de la gérance et du rapport sur les conventions de l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Ces lectures terminées, le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix, les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tel qu'il lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AF LF

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur l'emploi du bénéfice décide de le répartir comme suit :

- Report à nouveau.....- 15 659 €

Compte tenu de cette affectation, le montant des capitaux propres de la société s'élève à 3 613 277 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de Commerce, approuve ces conventions.

Avant de mettre aux voix cette résolution, le Président rappelle que la personne nommée, partie aux dites conventions, ne peut prendre part au vote et que ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

La résolution alors mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés ayant le droit de vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération de la Présidente pour l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'approbation des comptes de l'exercice dont il s'agit dans l'ordre du jour de l'assemblée, entraîne l'obligation de déposer dans un délai d'un mois à compter de ce jour, en double exemplaire, au greffe du tribunal de commerce du siège social, le bilan, le compte de résultat, l'annexe, le texte d'affectation du résultat, le rapport de gestion.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 Heures 30 Minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents,

AR LF

5 LA VIE
Société par actions simplifiée
Au capital de 37 000 euros
Siège social : 1, rue Favart
75002 PARIS
338 883 754 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 12 JUIN 2018

Messieurs,

Nous vous avons convoqué en assemblée générale ordinaire conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte des résultats de notre gestion pendant l'exercice 2017 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes ou autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

1- SITUATION DE LA SOCIETE ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE
ECOULE :

Le résultat de l'exercice a été déficitaire de 15 659 € contre un bénéfice de 551 575 € au 31 décembre 2016, 202 883 € au 31 décembre 2015, 284 904 € au 31 décembre 2014, 185 258 € au 31 décembre 2013, 140 509 € au 31 décembre 2012 et 134 714 € au 31 décembre 2011.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 306 000 € contre 635 600 € au 31 décembre 2016 611 111 € au 31 décembre 2015, 652 021 € au 31 décembre 2014, 530 000 € au 31 décembre 2013, 545 705 € au 31 décembre 2012 498 500 € au 31 décembre 2011.

Les frais d'exploitation étant de 325 129 € le résultat d'exploitation est de - 19 126 €.

AR LF

Compte tenu d'un résultat financier de 3 693 €, d'un résultat exceptionnel de 0 €, et d'un impôt société de 3 567 €, il ressort un résultat net comptable de – 19 659 €.

2- ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT :

Néant.

3- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE :

Aucun litige de nature à remettre en cause les comptes n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2017.

4- DIVIDENDES VERSES AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES :

2011 : 400 000 €
2012 : NEANT
2013 : NEANT
2014 : NEANT
2015 : NEANT
2016 : NEANT
2017 : NEANT

5- FILIALES T PARTICIPATIONS :

Notre société détient 90% du capital de la SCI JRF, société civile immobilière dont le siège social est : 55, rue de Prony 75017 – Paris.

Notre société détient 90% du capital de la SAS FERCOM, société à Actions simplifiée, dont le siège social est : 55, rue de Prony 75017- Paris.

6- AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un déficit de 15 659 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice de la manière suivante :

AF. LF

Déficit de l'exercice :	15 659 €
Report à nouveau antérieur :	3 031 179 €
Formant un bénéfice distribuable de	3 567 095 €

Le solde en totalité au compte report à nouveau qui s'élèverait ainsi à 3 567 095 €.

7- DIVERS :

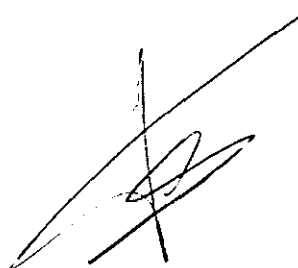
Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce relatées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes. Nous vous précisons que l'avance consentie à la société FERCOMET, société détenue par une participation indirecte, a été maintenue cette année à 151 000 €.

Nous vous demandons également d'approuver la rémunération de la présidente pour l'exercice 2017.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous vous invitons à approuver par votre vote le texte des résolutions que nous vous proposons et à nous donner quitus de notre gestion.

La Présidente



Serge COHEN

Expert comptable - Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

54 avenue de Versailles

75016 Paris

5 LA VIE S.A.S.

1 rue Favart

75002 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
à l'assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Serge COHEN

Expert comptable - Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

54 avenue de Versailles

75016 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
à l'assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société **5 LA VIE SAS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicable en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justifications de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

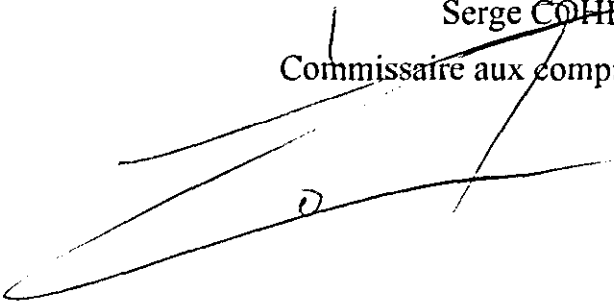
Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 4 juin 2018

Serge COHEN
Commissaire aux comptes



DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité de l'exploitation. S'il conduit à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer la nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
5 LA VIE	1 rue Favart
SIRET 3 3 8 8 8 3 7 5 4 0 0 0 1 6	75002 PARIS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
55 RUE DE PRONY 75017 PARIS	

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Activités exercées	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065I)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	23 788	

2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065I)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065I)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
ACCESS 54 AVENUE DE VERSAILLES 75016 Tél:	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: Lieu PARIS
Tél:	Qualité et nom du signataire:
	Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 206S

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	1997
2	1998
3	1999
4	2000
5	2001
6	2002
7	2003
8	2004
9	2005
10	2006
11	2007
12	2008
13	2009
14	2010
15	2011
16	2012
17	2013
18	2014
19	2015
20	2016
21	2017
22	2018
23	2019
24	2020
25	2021
26	2022
27	2023
28	2024
29	2025
30	2026
31	2027
32	2028
33	2029
34	2030
35	2031
36	2032
37	2033
38	2034
39	2035
40	2036
41	2037
42	2038
43	2039
44	2040
45	2041
46	2042
47	2043
48	2044
49	2045
50	2046
51	2047
52	2048
53	2049
54	2050
55	2051
56	2052
57	2053
58	2054
59	2055
60	2056
61	2057
62	2058
63	2059
64	2060
65	2061
66	2062
67	2063
68	2064
69	2065
70	2066
71	2067
72	2068
73	2069
74	2070
75	2071
76	2072
77	2073
78	2074
79	2075
80	2076
81	2077
82	2078
83	2079
84	2080
85	2081
86	2082
87	2083
88	2084
89	2085
90	2086
91	2087
92	2088
93	2089
94	2090
95	2091
96	2092
97	2093
98	2094
99	2095
100	2096
101	2097
102	2098
103	2099
104	2100
105	2101
106	2102
107	2103
108	2104
109	2105
110	2106
111	2107
112	2108
113	2109
114	2110
115	2111
116	2112
117	2113
118	2114
119	2115
120	2116
121	2117
122	2118
123	2119
124	2120
125	2121
126	2122
127	2123
128	2124
129	2125
130	2126
131	2127
132	2128
133	2129
134	2130
135	2131
136	2132
137	2133
138	2134
139	2135
140	2136
141	2137
142	2138
143	2139
144	2140
145	2141
146	2142
147	2143
148	2144
149	2145
150	2146
151	2147
152	2148
153	2149
154	2150
155	2151
156	2152
157	2153
158	2154
159	2155
1	

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e
							f
							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)

[illegible][illegible]

H DIVERS

* NDM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DAOS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : 5 LA VIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 1 rue Favart		75002 PARIS	
Durée de l'exercice précédent* 1 2		Néant ☐	
Numéro SIRET* 3 3 8 8 8 3 7 5 4 0 0 0 1 6			
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 7	
		N-1 3 1 1 2 2 0 1 6	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Reverts : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

DOCUMENT INFORMATIQUE

Désignation de l'entreprise : 5 LA VIE

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :37.000.....)	DA	37 000	37 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 700	3 700
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	5 480	5 480
	Report à nouveau	DH	3 582 755	3 031 179
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(15 659)	551 575
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	3 613 277	3 628 935
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	43 709	48 113
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9 600	9 806
	Dettes fiscales et sociales	DY	41 989	58 780
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	172 351	172 351
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	267 649	289 049
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 880 925	3 917 985
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	95 298	289 049
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Designation de l'entreprise :		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	306 000	FII		FI	306 000	635 600
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	306 000	FK		FL	306 000	635 600	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	12	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	306 003	635 612
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	62 006	77 543	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 610	3 285	
	Salaires et traitements*					FY	169 924	194 276	
	Charges sociales (10)					FZ	88 580	97 698	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	963	808	
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC					
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD						
	Autres charges (12)		GE	46	4				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	325 129	373 614
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(19 126)	261 998
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GII	3 342		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI		5 588	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 434	1 203	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	18 636	12 235	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	24 463	25 782	
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		99 351	
	Total des produits financiers (V)					GP	44 533	138 571	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	40 840	24 463	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		19 511	
	Total des charges financières (VI)					GU	40 840	43 974	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	3 693	94 597	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(12 092)	351 007	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire l'article 51 A du Code Général des Impôts

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : 5 LA VIE		Néant ☐			
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IIB			340 505
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IIC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	IID			340 505
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	IIIE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	IIIF			28 000
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	IIIG			6 000
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	IIH			34 000
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		III			306 505
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IIJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		IIK	3 567		105 937
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IIL	353 877		1 114 688
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IIM	369 536		563 112
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IIN	(15 659)		551 575
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IIO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	IIV			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	IIP			
	{ - Crédit bail immobilier	IIQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	III			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IIX			
	{ Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	{ Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Dénomination de l'entreprise : 5 LA VIE		N° de l'exercice : 2018		N° de l'exercice : 2018		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		
				Augmentations		
				Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre [Dont composants] L9	KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui [Dont composants] M1	KM	KN	KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont composants] M2	KP	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont composants] M3	KS	KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	KW	KX	
		Matériel de transport *	KY	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	4 119	LC	LD
	Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes	LK		LL	LM	
	TOTAL III	LN	4 119	LO	LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
		Autres participations	8U	4 500	8V	8W
Autres titres immobilisés		1P	1 372	1R	1S	
Prêts et autres immobilisations financières		1T	1 092 278	1U	1V	
TOTAL IV		1Q	1 098 150	1R	1S	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0G	1 102 269	0H	0J	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		par versement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV		EW		IX		
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV	MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW	MS		MT	4 119	MU	4 119	
	Emballages récupérables et divers *		IX	MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC	ND		NE		NF		
	TOTAL III		IV	NG		NH	4 119	NI	4 119	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OU		MY		OW	
		Autres participations		IO	OX		OY	4 500	OZ	4 500
Autres titres immobilisés			II	2B		2C	1 372	2D	1 372	
Prêts et autres immobilisations financières			12	2E		2F	1 092 278	2G	1 092 278	
TOTAL IV			13	NJ		NK	1 098 150	2H	1 098 150	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14	OK		OL	1 102 269	OM	1 102 269	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ACCESS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 5 LA VIE

Neant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 277	QM	963	QN		QO	2 240
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 277	QV	963	QW		QX	2 240
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	1 277	OP	963	OQ		OR	2 240

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
TOTAL I															
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL II															
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gènes.agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gènes.agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
	TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL IV															
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non venant (NP + NO + NR)		NW	Total général non venant (NS + NT + NU)				NY	Total général non venant (NW - NY)				NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ACCESS

Désignation de l'entreprise : 5 LA VIE

Neant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	IB	IC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-III)*	3U	TD	IE	IF
	Provisions pour hausse des prix (I)*	3V	TE	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (I)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7Y	7Z	7A
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7B	7C	7D
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : 5 LA VIE

31/12/2017

[illegible]

Désignation de l'entreprise : 5 LA VTE

Neant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP	1 092 147	UR	0	US	1 092 147				
	Autres immobilisations financières	UT	130	UV	130	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	93 600		93 600						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée *)	CO									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	102 369		102 369					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	18 735		18 735					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX			VT	1 306 982	VU	214 835	VV	1 092 147		
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF	151 000								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VII									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	9 600		9 600						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	24 103		24 103						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	15 600		15 600						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 286		2 286						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	172 351		(0)					172 351	
Groupe et associés (2)		VI	43 709		43 709						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	267 649	VZ	95 298					172 351	
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

C/04/REACTUS Informations

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : 5 LA VIE

Neant ☐

Exercice N. clos le :

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 7

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés						WA		
		de son conjoint						WB		
				moins part déductible *		à réintégrer :		WC		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ex-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG			XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D1)		RB	)				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							17	3 567	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					18		
			- imposées au taux de 0 %					ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN		
				- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XR	214 843
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ	
	Déficits étrangers antérieurement défut par les PME (Art 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
							TOTAL I	WR	218 410	

II. DEDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									WS	15 659
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)							WV	
		- imposées aux taux de 0 %							WII	
		- imposées aux taux de 19 %							WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs							XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									16	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations					2A		XA	
Produit net des actions et parts d'intérêts :										
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY	
	Majoration d'amortissement *								XD	
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5			XF	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de revitalisation de la défense (art. 44 terdecies)	PA				
	Zone franche urbaine - 1E (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC				
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)								PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XS	178 963
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (FXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI		XG	
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y2	
							TOTAL II	XH	194 622	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	23 788	
	déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	23 788	XO

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : 5 LA VIE

31/12/2017

[illegible]

Serge COHEN

Expert comptable - Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

54 avenue de Versailles

75016 Paris

5 LA VIE S.A.S.

1 rue Favart

75017 Paris

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**à l'assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

Aux actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

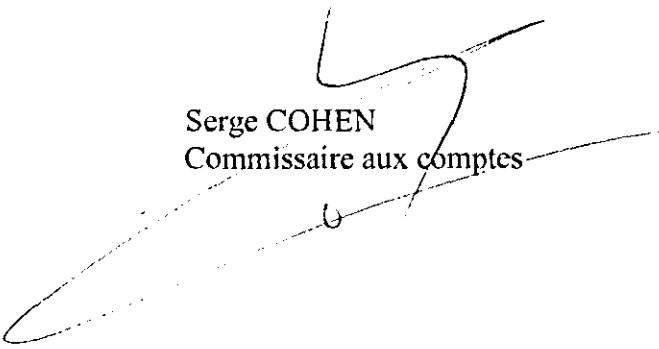
Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Je vous informe qu'il m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Fait à Paris, le 4 juin 2018



Serge COHEN
Commissaire aux comptes